

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART  
Patrick GUILBAUDEAU à Lucien MONNERIE  
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER  
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Mars 2023
Date de l'affichage	21 Mars 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

-----  
**2023 19      Vote du budget primitif 2023**

Rapporteur : P. Jacqueminot

Le Budget primitif de la commune se présente comme suit :

## **Section de fonctionnement**

Total des recettes de fonctionnement : **17 232 743,55 €**

<b>Chapitre Budgétaire</b>	<b>Objet</b>	
013	Atténuations de charges	45 000,00 €
70	Vente de produits, prestations de service	800 000,00 €
73	Impôts et Taxes	8 927 238,00 €
74	Dotations, subventions, participations	2 292 198,00 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	75 000,00 €
76	Produits financiers	200,00 €
77	Produits exceptionnels	30 000,00 €
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	53 537,00 €
R002	Excédent de fonctionnement reporté	5 009 570,55 €

Total des dépenses de fonctionnement : **13 588 836,83 €**

<b>Chapitre Budgétaire</b>	<b>Objet</b>	
011	Charges à caractère général	2 494 130,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 215 000,00 €
014	Atténuation de produits	268 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 008 150,00 €
66	Charges financières	270 450,00 €
67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1400,00 €
022	Dépenses imprévues	300 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 984 953,83 €
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	1 039 253,00 €

## **Section d'investissement**

Total des recettes d'investissement : **9 437 989,83 €**

<b>Chapitre Budgétaire</b>	<b>Objet</b>	
13	Subventions d'investissement	540 273,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	2 615 819,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	658 691,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 629 000,00 €
024	Produits de cessions	970 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 984 953,83 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 039 253,00 €
R001	Excédent d'investissement	

Total des dépenses d'investissement : **9 437 989,83 €**

Chapitre Budgétaire	Objet	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	176 940,69 €
204	Subventions d'équipement versées	109 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 903 225,75 €
23	Immobilisations en cours	4 435 543,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	2 344 211,00 €
020	Dépenses imprévues	200 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	53 537,00 €
D001	Déficit d'investissement reporté	214 832,39 €

Un rapport de présentation synthétisant les données issues de la maquette budgétaire est joint en annexe.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'adopter le budget primitif 2023 de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 20 mars 2023,

**ADOpte** le budget primitif 2023.

**Adopté par 24 voix pour – 4 contre (LE GROGNEC Pierre-Yves, DECROIX Guy, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis) et 5 abstentions (BASTIER Bernard qui a procuration de MORIO Estelle, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 28 Mars 2023  
Le Maire,  
Joël DANIEL

